



**PRÉFÈTE  
DU PUY-DE-DÔME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dossier suivi par :  
Marie-Hélène RANGER  
marie-helene.ranger@puy-de-dome.gouv.fr  
Tél : 04 73 98 62 45

**Direction des sécurités**  
Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles

Clermont-Ferrand, le **17 JUIN 2026**

La Préfète du Puy-de-Dôme

à

*Mesdames et Messieurs les Maires*

Copie à

*Mesdames et Monsieur les Sous-Préfets*

*Monsieur le Président de l'Association des Maires et des Présidents  
d'Intercommunalité du Puy-de-Dôme*

*Monsieur le Président de l'Association des Maires Ruraux  
du Puy-de-Dôme*

**Objet : Livret pratique « Les maires face aux crises : se préparer et faire face »**

**Réf. : - Code général des collectivités territoriales**

**- Code de la sécurité intérieure, Livre VII**

**- Loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels**

Face à la multiplication et l'intensification des crises auxquelles nos territoires sont confrontés, il apparaît nécessaire de poursuivre et d'amplifier les démarches de planification, de sensibilisation et d'entraînement à la gestion de crise.

En première ligne lors de situation d'urgence, les communes constituent un maillon essentiel de l'anticipation, la coordination des acteurs et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde. La clé d'une gestion de crise efficace réside dans sa préparation : elle permet d'améliorer la réactivité et la coordination des différents acteurs mais également de renforcer la résilience de nos territoires face aux risques majeurs.

Dans cette perspective, vous trouverez, ci-joint, un livret, destiné à vous accompagner. Elaboré en lien avec l'Association des Maires de France, ce document est composé de 15 fiches pratiques et présente les outils de gestion de crise à votre disposition ainsi que les moyens de prévention des crises. Vous pouvez aussi le retrouver en version numérique à cette adresse : <https://www.securite-civile.interieur.gouv.fr/sites/securitecivile/files/medias/documents/2026-05/Livret-Les-maires-face-aux-crisis.pdf>

En complément, des sessions seront organisées, à l'automne, dans chaque arrondissement, afin d'accompagner les communes dans l'appropriation de ces pratiques et d'approfondir les thématiques abordées dans ce livret.

Les sous-préfets d'arrondissement et les services de l'Etat sont à votre disposition pour vous accompagner et vous conseiller dans ces démarches qui vous permettront de réagir efficacement en cas de crise.

*A vos côtés !*

Pour la Préfète et par délégation,  
Le sous-préfet, Directeur de Cabinet,



Enguerran ROBAS